

NOTE CONCERNANT LES TEXTES QUI REGISSENT L'ENQUETE PUBLIQUE ET INDICATION DE LA FAÇON DONT CETTE ENQUETE S'INSERE DANS LA PROCEDURE DE REVISION GENERALE DU PLU
--

1 - TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE

La révision d'un Plan Local d'Urbanisme est soumise à enquête publique conformément aux dispositions :

- Des articles L. 153-19, L. 153-21, L. 153-22 et R. 153-8, R.123-19 du code de l'urbanisme relatif à l'enquête publique des PLU ;
- Des articles L.123-2.2 et L.123-3 à L.123.19 du code de l'environnement relatif à l'enquête publique des opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Des articles R. 123-4, R.123-8, R. 123-5 et R. 123-6-II du code de l'environnement ;

2 - INSERTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE DE REVISION GENERALE DU PLU

Prescription de l'élaboration ou de la révision du PLU (1)

- Notification aux personnes associées
- Concertation avec la population

Porter à connaissance (PAC)

Débat au sein du CM (2)
ou de l'EPCI (2)
(au moins 2 mois avant l'arrêt projet)

Arrêt Projet de PLU et bilan de la concertation
--

Consultation des Personnes Publiques Associées

Transmission à :

- l'Etat
- personnes publiques associées
- communes limitrophes
- EPCI intéressés

Durée : 3 mois

Avis de ces Personnes Publiques Associées
--

Enquête publique

Durée 1 mois minimum

Modification du projet (le cas échéant)
--

Approbation du PLU

Approuvé à partir des mesures de publicité

Contrôle de légalité

(1) La délibération précise les modalités de la concertation avec la population

(2) CM - conseil municipal - EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

(3) En l'absence de schéma de cohérence territoriale (SCOT).

3 - DANS LE CADRE DE LA REVISION GENERALE DU PLU D'ARLEUX:

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été votée par délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2017.

Après le débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables tenu en séance du conseil municipal du 04 octobre 2024, le projet a été soumis à la concertation du public durant plusieurs mois, parallèlement aux études du PLU depuis sa délibération de la prescription de la révision en 2017.

Le bilan de cette concertation et l'arrêt du projet ont été votés lors du conseil municipal du 28 janvier 2025.

Le projet de PLU a été soumis à l'avis des services de l'Etat et personnes publiques associées durant 3 mois, qui ont rendu leurs avis. Le projet est maintenant soumis à l'enquête publique.

L'enquête publique est la phase essentielle d'information du public et d'expression de ses avis, critiques et suggestions.

Elle dure au minimum un mois, durant lequel des permanences du commissaire enquêteur et la mise à disposition du dossier au public permettront à chacun de consulter le projet et d'émettre des avis.

Dans le délai d'un mois qui suit la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur examine les observations consignées ou annexées au registre, établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et rédige des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables. Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

La révision générale du P.L.U. est ensuite approuvée par le conseil municipal, qui devra prendre en considération les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête pour prendre sa décision et apporter d'éventuelles corrections au dossier de PLU arrêté. Cette délibération suivie des mesures de publicité met un terme à la procédure de révision du P.L.U.

4 - LE DOSSIER DE PLU PRESENTE EN ENQUETE PUBLIQUE

Il s'agit du dossier de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal par délibération en date du 28 janvier 2025, auquel sont joints :

- Les avis et remarques des services de l'Etat et personnes publiques associées (des services de l'état, des chambres consulaires, ...)
- Une synthèse de ces avis et la suite que compte donner la commission d'urbanisme à ces avis et remarques
L'ensemble des éléments sont présents au sein de la pièce 4 « Retour consultation des PPA et MRAe », au sein du volet administratif.

Pour une meilleure compréhension du dossier, un volet administratif a été créé pour l'enquête publique.